



DECLARATION LIMINAIRE DU CSAL CVT DU 29 SEPTEMBRE 2023

Le ministre de la transformation de la fonction publique a annoncé une augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 tandis que l'inflation est aujourd'hui de 5 %.

Alors que la perte du pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel, s'élève désormais à plus de 16 %, et que la crise d'attractivité touche la fonction publique avec des conséquences négatives de plus en plus sensibles pour la qualité du service public rendu à la population, cette augmentation est largement insuffisante. Les 5 points uniformes accordés à tous les agents à la date du 1^{er} janvier 2024 ne sont pas non plus de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes subies.

Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une prime dite « de pouvoir d'achat ». Cette prime sera dégressive de 800 à 300 euros et ne concernera qu'une partie des agents. Elle ne sera pas prise en compte pour le calcul de la retraite, ne sera pas reconductible et sera attribuée au bon vouloir des employeurs territoriaux !

Ce manque de considération pour les personnels de la Fonction Publique, fonctionnaires et agents non titulaires et par la même les agents de la DGFIP est parfaitement scandaleux et constitue également un manque de considération pour les usagers des services publics.

Les mesures d'accompagnement qui ont été annoncées, par leur caractère parcellaire, ne règlent en rien le contentieux salarial : reconduction de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), revalorisation des frais de mission, meilleure prise en charge des abonnements collectifs.

Cela étant dit, en acceptant une deuxième augmentation du point d'indice en l'espace d'un an, le gouvernement reconnaît de fait qu'il s'agit du seul moyen efficace pour faire face à l'inflation.

La CGT Finances Publique exige une revalorisation de 10 % de la valeur du point d'indice et un rattrapage des pertes cumulées au-delà de 10 %. il faut indexer la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation.

Elle exige pour les agents de la DGFIP :

la revalorisation à 200 € avec taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité ;

La revalorisation de la valeur du point ACF ;

L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;

La réévaluation du barème de la prime de rendement jusqu'au plafond de 18 % de la rémunération brute de l'échelon sommital ;

La mise en place du Complément de Traitement Indiciaire pour tous les personnels ;
Le refus de la rémunération au mérite ;
La revalorisation à 50 euros mensuels de l'allocation forfaitaire de télétravail ;
La revalorisation des remboursements de frais des personnels ;
Des moyens pour une réelle politique d'Égalité.

Elle appelle tous les agents de la DRFIP à être en grève le 13 octobre pour l'augmentation des salaires et des rémunérations, pour l'égalité femmes-hommes et contre l'austérité.

Vous convoquez ce jour un CSA avec entre autres pour point à l'ordre du jour « l'observatoire interne et plan pour l'engagement professionnel ». Depuis de nombreuses années, la CGT finances publiques ne cesse d'alerter la direction sur la dégradation de la situation. L'expression de l'agent se révèle encore plus critique que l'année dernière. Les agents sont inquiets, désabusés, fatigués ou en colère. Seuls 20 % des agents se déclarent optimistes quant à leur avenir à la DGFIP et la part des agents fiers de travailler à la DRFIP est en retrait de 15 % par rapport à 2022. 42 % des agents de la DRFIP 76 ressentent un stress noté supérieur à 8 sur 10 et 58 % des répondants affirment avoir le sentiment de ne pas pouvoir faire face.

Dans le cadre du plan d'action, vous présentez le Cadre D'Objectifs et de Moyens (COM) 2023-2027 comme outil essentiel pour accompagner les transformations de la DGFIP et répondre aux attentes des usagers, des partenaires et des agents.

Pour la CGT finances publiques, ce ne sont pas les objectifs fixés dans ce COM de la Direction Générale qui vont changer la donne. Après s'être attaqué aux structures et au réseau de la DGFIP, ce sont nos missions qui vont être mises à mal. A travers la transformation de nos missions ce sont de nouvelles suppressions d'emplois qui se profilent même si la Direction Générale se targue d'un nombre de suppressions d'emplois divisé par 3 !

Pour la CGT finances Publiques, compte tenu du volume énorme de suppressions d'emplois subies depuis de nombreuses années, c'est encore une fois beaucoup trop, d'autant que la Direction Générale indique que ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative et pourront évoluer en fonction des prochaines lois de finances.

Pour la CGT finances publiques, l'arrêt total des suppressions d'emplois et le recrutement du personnel nécessaire dans les services est la clé de l'efficacité et de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Rouen, le 29 septembre 2023
Les élus CGT finances publiques au CSAL